

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	7 (1934)
<b>Heft:</b>	8
<b>Rubrik:</b>	Nos jardins

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

gagement d'un bail d'une durée de 2 ans. De cette façon, toutes vacances dans nos locations sont supprimées pendant cette période et les frais de remise en état lors du changement de locataire ne viendront pas grever nos comptes annuels.

Nous comptons par conséquent sur la collaboration effective de tous nos locataires, afin d'éviter des dépenses concernant l'entretien de leurs logements, les sacrifices nécessités pour le remplacement des bouilleurs électriques par des appareils à gaz ayant fortement chargé l'exercice actuel.

Nous avons également remis en état le square d'Aire et le chemin de l'Essor. Cette dernière artère a été incorporée au domaine public depuis le 17 avril 1934, à la suite des démarches entreprises auprès de la Ville de Genève.

Une requête avec d'autres sociétés propriétaires a permis de créer un service d'autobus jusqu'au Pont Butin, ainsi que l'aménagement par le Département des Travaux Publics d'un emplacement de jeu.

L'abaissement du prix des loyers, ainsi que les différentes améliorations effectuées pendant le présent exercice, ne permettront pas de distribuer un dividende aux parts privilégiées, aux parts d'intérêts et aux parts sociales, ce fait est regrettable mais résulte de la situation économique actuelle.

#### Hommage posthume.

La modification de certaines dispositions du

## Nos jardins.

Avec octobre, voici le début des frimas! Il faut songer à la provision des légumes pour l'hiver et à les conserver dans les meilleures conditions possibles.

Certains légumes sont très délicats, soit: les *courges*, les *tomates*; on les cueillera assez rapidement. Si l'on possède une planche de *haricots* en pleine production, on la protège en la recouvrant de toiles, châssis ou paillassons, etc. Les *choux-fleurs* en voie de formation sont assez sensibles au gel. On attache les feuilles par leur extrémité. On protège également les pommes d'*artichauts* qui ne sont pas suffisamment développées par une poignée de paille. On arrache ensuite, par ordre, suivant leur degré de résistance au froid, les *betteraves à salade*, le *fenouil*, les *céleris à côtes*, *bettes à cardes*, *cardons*, *chicorées frisées* et *scaroles*, *céleris pomme*, *choux blancs* et *rouges*, *carottes*, *navets*, etc. On aura soin de rentrer tous ces légumes par un temps sec; on évite de les manipuler lorsqu'ils sont gelés.

On conserve les légumes *en cave* lorsque celle-ci n'est pas trop sèche; *en silo* pour les légumes racines, navets, carottes; *en jauge* pour les *choux blancs* et *rouges*, *céleris pomme*, *carottes*, etc. En couche, on conserve fort bien les *fenouils*, *chicorées frisées* et *scaroles*. Ces dernières peuvent s'hiverner d'un peu de feuilles recouvertes de grande litière.

En octobre, on plante les *oignons blancs* semés en août, mais comme ils n'ont pas bien réussi

plan d'extension, nous a permis de proposer que la rue du Contrat-Social prolongée, soit nommée rue Camille Martin.

Nous pensons que nos sociétaires se réjouiront avec nous d'avoir pu rendre cet hommage mérité à notre ancien et dévoué président.

#### Modification des statuts :

##### TEXTE ACTUEL :

ART. 13. — La Société a un délai de cinq ans pour opérer le remboursement des parts sociales, ceci avec intérêts payables annuellement au taux versé aux parts sociales. Elle ne peut être tenue de rembourser les parts d'intérêts.

##### TEXTE PROPOSÉ :

Le remboursement des parts sociales dénoncées s'effectue cinq ans après la date de dénonciation, ceci avec intérêts payables annuellement au taux versé aux parts sociales.

La Société ne peut être tenue de rembourser des parts sociales non libérées sur lesquelles les versements n'auraient pas été faits dans les délais statutaires (art. 19).

Les parts d'intérêts ne sont pas remboursables.

Le manque de place nous oblige à publier les comptes et bilans dans le prochain numéro.

La Rédaction.

cette année, on plantera de petits caïeux. Il faut avoir soin de ne pas les enterrer profondément. Vers la fin du mois, on plante l'*ail* dans un terrain exempt de fumure récente.

On plante également, en vue des récoltes printanières, des *choux pointus*, *laitues pommées* et *romaines*. La plantation se fait au fond de petites raies qui les abritent contre les vents froids. Les *bettes à cardes* se plantent en septembre, car elles doivent être assez fortes pour passer l'hiver.

Nos massifs sont débarrassés de leur garniture estivale et remplacés par les *oignons à fleurs*, soit *jonquilles*, *narcisses*, *crocus*, *iris hispanica*, *jacinthes*, *tulipes*, etc. Ces dernières supportent une plantation un peu plus tardive. Pour les oignons à fleurs, on fume avec du terreau, plutôt qu'avec du fumier; ce dernier provoque la pourriture des bulbes,

Les *crocus*, *narcisses* forment de très jolis contrastes lorsqu'on les plante dans le gazon.

On met en place certaines plantes bisannuelles, soit *pensées*, *myosotis*, *pâquerettes*, *silènes*, etc.

On arrache, si possible par un temps sec, les *cannas*, *dahlias*, *bégonias bulbeux*, etc.

Toutes les plantes annuelles sont brûlées, ainsi que les tiges des plantes vivaces. On détruit ainsi des insectes nuisibles et des spores de maladies cryptomatiques.

Dès la chute des feuilles, la plantation des arbres fruitiers et d'ornement peut s'effectuer dans de bonnes conditions.

D.